

## Rachat d'actions propres

Depuis des années l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires autorise le conseil d'administration des Ets FR. Colruyt SA, conformément à l'article 620 du Code des Sociétés, à procéder à l'acquisition d'actions propres Colruyt jusqu'à un maximum de 10% du nombre total d'actions émises.

La dernière autorisation a été accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2008.

Le Conseil d'administration a fait usage de cette autorisation.

En date du 13/10/2009 les Ets Fr. Colruyt SA détenaient 1.968.004 actions propres, soit 5,89% du nombre total d'actions émises ( 33.414.490 ).

Les droits de vote afférents aux actions ou certificats détenus par la société ou ses filiales sont suspendus conformément à l'article 622 § 1er du Code des Sociétés.

Date	Action	Nombre	Prix	Nombre d'actions en notre possession	Prix Total	Lieu
2/07/2009	Achat	10.000	159,2000	1.833.913	1.592.000,00	Euronext Brussels
8/07/2009	Achat	14.000	159,9000	1.847.913	2.238.600,00	Euronext Brussels
9/07/2009	Achat	5.000	160,6500	1.852.913	803.250,00	Euronext Brussels
14/07/2009	Achat	23.000	161,5087	1.875.913	3.714.700,10	Euronext Brussels
15/07/2009	Achat	20.000	159,9000	1.895.913	3.198.000,00	Euronext Brussels
16/07/2009	Achat	42.500	159,7235	1.938.413	6.788.248,75	Euronext Brussels
5/08/2009	Achat	45.000	154,6311	1.983.413	6.958.399,50	Euronext Brussels
22/09/2009	Achat	22.200	159,5000	2.005.613	3.540.900,00	Euronext Brussels
30/09/2009	Participation bénéf	51.609	158,4121	1.954.004	8.175.492,12	**
13/10/2009	Achat	14.000	157,0000	1.968.004	2.198.000,00	Euronext Brussels

51.609 actions ont été distribuées aux travailleurs qui ont choisi de recevoir leur participation aux bénéfices 2009 sous forme d'actions

\*\*